

**AVIS PUBLIC**

**ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT (2020-01) MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR SUR LA DÉLÉGATION DE  
POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS (2011-02)**

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le règlement suivant:

- *Règlement 2020-01 modifiant le Règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2011-02)*

a été adopté par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 9 mars 2020.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entrera en vigueur en date de ce jour et qu'il sera disponible à compter de cette date pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 10 mars 2020

Le secrétaire d'arrondissement,  
Claude Groulx